



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INDRE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°37-2021-01013

PUBLIÉ LE 13 JANVIER 2021

Sommaire

Préfecture d'Indre et Loire

37-2021-01-12-005 - ARRÊTÉ donnant délégation de signature à Madame Katia BEGUIN, rectrice de la région académique Centre-Val de Loire, rectrice de l'académie d'Orléans-Tours (service à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Indre-et-Loire) (3 pages)	Page 3
37-2021-01-01-007 - CHRU - tarifs des prestations diverses et des prestations liées aux soins réalisées par le CHU de TOURS ainsi que ceux des écoles hospitalières, applicables au 1er janvier 2021 (23 pages)	Page 7
37-2021-01-12-004 - DDCS - DÉCISION DE SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE (1 page)	Page 31

Préfecture d'Indre et Loire

37-2021-01-12-005

ARRÊTÉ donnant délégation de signature à Madame Katia BEGUIN, rectrice de la région académique Centre-Val de Loire, rectrice de l'académie d'Orléans-Tours (service à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Indre-et-Loire)

ARRÊTÉ donnant délégation de signature à Madame Katia BEGUIN, rectrice de la région académique Centre-Val de Loire, rectrice de l'académie d'Orléans-Tours (service à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Indre-et-Loire)

La préfète d'Indre-et-Loire, Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code de la commande publique ;

VU le code de l'éducation ;

VU le code des relations entre le public et l'administration, et notamment le second alinéa de son article L.221-2 ;

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 modifiée relative à la transparence de la vie publique, notamment le 3° du I de son article 2 ;

VU le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment le 11° de l'article 43 et le III de l'article 44 ;

VU le décret du 15 septembre 2016 paru au J.O n°0216 du 16 septembre 2016 portant nomination de Madame Katia BÉGUIN en qualité de rectrice de l'académie d'Orléans-Tours, Chancelière des Universités ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Mme Marie LAJUS en qualité de Préfète d'Indre-et-Loire ;

VU le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre, notamment son article 8 ;

VU le protocole national entre le ministère de l'intérieur et le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports du 15 décembre 2020 relatif à l'articulation des compétences entre les préfets et les recteurs pour la mise en œuvre, dans les régions et les départements, des missions de l'État dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique et de la vie associative, prenant effet à compter du 1er janvier 2021 ;

VU l'ensemble des codes et textes régissant les matières dans lesquelles est appelé à s'exercer le pouvoir de signature conféré à la rectrice de la région académique Centre-Val de Loire, rectrice de l'académie d'Orléans-Tours ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Indre-et-Loire ;

ARRÊTE

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Mme Katia BÉGUIN, rectrice la région académique Centre-Val de Loire, rectrice de l'académie d'Orléans-Tours, à l'effet de signer, au nom de la préfète d'Indre-et-Loire, tous les actes, documents administratifs, rapports, conventions, certificats, correspondances, dans le cadre des attributions et compétences du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Indre-et-Loire figurant en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Sont exclus de la présente délégation de signature les actes administratifs et correspondances suivants :

- Les correspondances adressées aux ministres, aux parlementaires, au président et aux membres du conseil régional, au président et aux membres du conseil départemental, au président et aux membres de Tours Métropole et des communautés de communes du département, et aux maires du département ;
- Les notifications de subventions attribuées par le Fond pour le développement de la vie associative (F.D.V.A.) ;
- Les conventions relatives aux projets éducatifs de territoires (P.Ed.T.) ;
- Les fermetures d'établissements d'activité physique et sportive ;
- Les décisions individuelles, dans les champs de la jeunesse et des sports, définies suite à l'avis de la commission départementale de la jeunesse, des sports et de la vie associative (C.D.J.S.V.A.) ;
- Les refus d'homologation de circuits motorisés, après consultation de la sous-commission départementale de la sécurité routière relative aux épreuves et manifestations sportives ;
- Les mesures d'interdiction temporaire ou permanente d'exercer une fonction particulière ou quelque fonction que ce soit auprès de ces mineurs, ou d'exploiter des locaux les accueillant ou de participer à l'organisation des accueils tel que défini par le 1er alinéa de l'article L.227-10 du code de l'action sociale et des familles ;

- Toute correspondance présentant un caractère particulier d'importance ;
- Les lettres et mémoires contentieux produits devant les juridictions administratives, à l'exception des réponses aux demandes de communication de pièces complémentaires ;
- Les décisions d'abrogation ou de retrait de décisions administratives, autres que celles prises suite à un recours gracieux ;
- Les décisions prises sur les demandes indemnitaires d'une personne recherchant la responsabilité de l'Etat

Article 3 : En application du III de l'article 44 du décret du 29 avril 2004 modifié susvisé, Mme Katia BÉGUIN, rectrice de la région académique Centre-Val de Loire, rectrice de l'académie d'Orléans-Tours peut subdéléguer aux agents placés sous son autorité sa signature pour signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles elle a elle-même reçu délégation.

Cette subdélégation de signature sera prise, au nom de la préfète d'Indre-et-Loire, par arrêté qui devra être transmis à la préfète d'Indre-et-Loire et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Article 4 : Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement à compter de sa publication. .

Article 5 : La secrétaire générale de la préfecture d'Indre-et-Loire et la secrétaire générale de région académique Centre-Val de Loire sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire.

Fait à TOURS, le 12 Janvier 2021
La préfète,
Marie LAJUS

Annexe à l'arrêté du 12 janvier 2021 donnant délégation de signature à Madame Katia BEGUIN, rectrice de la région académique Centre-Val de Loire (jeunesse, sports, engagement civique et vie associative)

MISSION	Base juridique
Inspection, contrôle, évaluation (ICE)	
ICE accueils collectifs de mineurs (ACM) et personnes encadrant des mineurs, mesures de police administrative au titre du code de l'action sociale et des familles, à l'exception des décisions individuelles, prises suite à l'avis de la commission départementale de la jeunesse, des sports et de la vie associative (C.D.J.S.V.A.), et des mesures d'interdiction temporaire ou permanente d'exercer une fonction particulière ou quelque fonction que ce soit auprès de ces mineurs, ou d'exploiter des locaux les accueillant ou de participer à l'organisation des accueils tel que défini par le 1er alinéa de l'article L.227-10 du code de l'action sociale et des familles	Art. L.227-9, L.227-10 et L.227-11 du code de l'action sociale et des familles
ICE dans le champ du service civique	Art. R.121-44 du code du service national
ICE des établissements d'activités physiques et sportives (EAPS) et des éducateurs sportifs, mesures de police administrative au titre du code du sport, à l'exception des fermetures d'établissements d'activité physique et sportive, et des décisions individuelles, définies suite à l'avis de la commission départementale de la jeunesse, des sports et de la vie associative (C.D.J.S.V.A.)	Art. L.111-3, L.212-13 et L.322-5 du code du sport
Vie associative	
Délégué départemental à la vie associative - Centre de ressources et d'information des bénévoles	Art. 5 et 8 du décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 Circulaire PM n°5811-SG du 29 septembre 2015 Instruction N°DJEPVA/DGCS/CGE1/2017-194 du 19 décembre 2017
Conseils aux associations	Art. 5 et 8 du décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 Circulaire PM n°5811-SG du 29 septembre 2015
Gestion du fonds pour le développement de la vie associative, hors notifications des subventions	c) du 5° du II de l'art. 5 et 5° du I de l'art. 8 du décret DRAJES/SDJES n°2020-1542 du 9 décembre 2020 Décret n° 2018-460 du 8 juin 2018 relatif au fonds pour le développement de la vie associative
Jeunesse et éducation populaire	
Politiques éducatives territoriales	Art. R.551-13 du code de l'éducation
Gestion des déclarations ACM	Art. L.227-5 du code de l'action sociale et des familles et 3ème alinéa de l'art. L.2324-1 du code de la santé publique
Qualité éducative dans les ACM et sécurité physique et morale des mineurs qui y sont accueillis	3° du I de l'article 8 du décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020
Engagement civique	
Promotion, développement et coordination du service civique	Art. L.120-2 et article R.120-9 du code du service national a) du 5° du II de l'art. 5 et 1° du I de l'article 8 du décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020
Agréments service civique	Art. R.121-35 du code du service national 1° du I de l'article 8 du décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020
Gestion de la réserve civique	Décret n° 2017-930 du 9 mai 2017 relatif à la réserve civique 1° du I de l'article 8 du décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020
Sport	
Développement du sport santé	D : 2° du I de l'article 8 du décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020
Promotion de l'éthique et des valeurs du sport	D : 2° du I de l'article 8 du décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020
Développement du sport pour tous	R : 3° du II de l'article 5 du décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 D : 2° du I de l'article 8 du décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020
Approbation des conventions entre les associations sportives et les sociétés sportives	Articles R.122-9 à R.122-12 du code du sport
Recensement des équipements sportifs (RES)	R : I de l'article 5 du décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 D : R.312-3 du code du sport
Prévention du dopage	R : c) du 3° du II de l'article 5 du décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 D : 1° du II de l'article 8 du décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020
Délivrance des cartes professionnelles d'éducateur sportif	Art. R.212-85 à R.212-87 du code du sport
Etablissement et libre prestation de service des éducateurs sportifs communautaires	Art. R.212-88 à R.212-94-3 du code du sport
Homologation des enceintes sportives	Art. R.312-8 à R.312-15 du code du sport
Homologation des circuits de vitesse, à l'exception des refus, déclaration des manifestations sportives	Art. L.331-2, L.331-8, R.331-6, R.331-20, R.331-24, 2° de l'art. R.331-37 et art. R.331-47 du code du sport ;
Agrément des associations sportives non affiliées à une fédération sportive et retrait d'agrément	Art. R.121-1 à R.121-6 du code du sport
Agrément des associations de lutte contre les violences sportives et retrait d'agrément	D.224-9 à D.224-13 du code du sport
Divers	
Médailles de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif	Décret n° 69-942 du 14 octobre 1969 modifié relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif, notamment son article 4

Préfecture d'Indre et Loire

37-2021-01-01-007

CHRU - tarifs des prestations diverses et des prestations liées aux soins réalisées par le CHU de TOURS ainsi que ceux des écoles hospitalières, applicables au 1er janvier 2021

TARIFS DES PRESTATIONS LIEES AUX SOINS ARRETES PAR DECISION DU DIRECTEUR
GENERAL DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

Libellé	Tarifs € 2021 TTC
I/ PRESTATIONS HOTELIERES ET LOGISTIQUES	
I/1- PRESTATIONS ALIMENTAIRES	
<i>a- Prix des repas</i>	
<i>Repas personnel CHRU</i>	
Unité de repas	0,63
Repas composé d'un hors-d'œuvre + un plat complet + un fromage + un dessert + un pain	5,87
Repas composé d'un hors-d'œuvre + un plat complet + un fromage + un dessert + un pain (café compris)	6,33
Entrée / dessert le moins onéreux	0,61
Entrée / dessert intermédiaire	0,70
Entrée / dessert le plus onéreux	0,92
Plat protidique le moins onéreux	1,50
Plat protidique intermédiaire	2,72
Plat protidique le plus onéreux	3,59
Légume	0,61
Plat complet le moins onéreux	3,35
Plat complet le plus onéreux	4,23
Fromage le moins onéreux	0,61
Fromage à la coupe	0,69
Pain	0,20
Café, Thé	0,46
Jus d'Orange, Eau Gazeuse	0,61
Sandwich	2,78
Formule à emporter (Bagel ou Sandwich, Fruit et Boisson)	3,83
Salade à emporter	2,14
<i>Repas étudiants</i>	
Les étudiants et stagiaires ont la possibilité de bénéficier d'un hors-d'œuvre, d'un plat principal, d'un dessert et d'un pain	4,20
Tarif étudiants boursiers (médecins, pharmaciens, IFSI, IFMEM, IFTLM, CFPPH, sages-femmes)	1,00
<i>Accompagnants et autres convives</i>	
Petit déjeuner	6,00
Déjeuner ou dîner (pain et café compris)	10,00
<i>Personnel des autres collectivités</i>	
Repas composé d'une Entrée + un Plat Complet + un Dessert (Pain et Café compris)	10,70
<i>b- Prestations exceptionnelles</i>	
Forfait Installation :	40,00
Forfait service et débarrassage :	
jusqu'à 50 convives :	140,00
de 50 à 100 convives :	220,00
> de 100 convives :	290,00
<i>Convives hospitaliers</i>	
Café, thé	0,46
Prestation accueil (café, thé, gâteaux secs)	1,29
Prestation accueil (café, thé, mini-viennoiserie)	3,38
Repas simple servi au plat en salle particulière (buffet sans boisson)	14,00
Repas amélioré servi en salle particulière (à l'assiette)	28,80
Sandwich	2,78

TARIFS DES PRESTATIONS LIEES AUX SOINS ARRETES PAR DECISION DU DIRECTEUR
GENERAL DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

Libellé	Tarifs € 2021 TTC
<i>Autres</i>	
Café, thé	0,46
Prestation accueil (café, thé, gâteaux secs)	1,29
Prestation accueil (café, thé, mini-viennoiserie)	3,38
Repas simple servi au plat en salle particulière (buffet sans boisson)	16,75
Repas amélioré servi en salle particulière (à l'assiette)	33,40
c- Prix des denrées et boissons	
<i>Pâtisseries et assimilé</i>	
Mini-viennoiserie : croissant, pain aux raisins, pain au chocolat (lot de 10)	2,73
Gâteaux secs (lot de 10)	1,62
Canapés salés (plateau de 63) ou navettes (plateau de 40)	23,00
Pain surprise (50 toasts)	23,00
Petits fours sucrés (plateau de 53)	23,00
Canapés sucrés / salés améliorés	25,00
Verrines sucrées / salées (unité)	0,70
Galette des rois (8 personnes)	9,96
<i>Boissons non alcoolisées</i>	
Bouteille d'eau de source 1,5 litre	0,28
Eau minérale gazeuse 50 cl	0,62
Jus d'orange 1 litre	0,98
<i>Boissons alcoolisées</i>	
Vouvray pétillant (bouteille)	9,00
Chinon (bouteille)	9,00
Cidre 1,5 litre	3,50
I/ 2- TARIFS DES LOCAUX (HEBERGEMENT ET REUNION)	
Prestation hôtelière pour les personnes accompagnant un patient : Coucher (petit déjeuner non compris)	20,97
Salles de réunion et divers locaux (par demi-journée)	128,96
Amphithéâtre (par demi-journée)	317,66
Droit d'accès au Centre de Documentation pour les professionnels de santé extérieurs au CHRU (pour	44,78
Location Mensuelle de chambre d'internat - charges comprises	153,00
Location à la nuitée d'un logement de passage - 30, Boulevard Tonnelé	12,00
I/ 3- LOYERS MENSUELS DES APPARTEMENTS (propriété du CHRU, du 32 rue Jules Charpentier, 30 bld Tonnellé à Tours et à l'Ermitage, destinés à des mises à disposition temporaires)	
Studios	367,00
T2	486,00
T3	608,00
I/ 4- LOYERS (€/m²) ET CHARGES POUR LA LOCATION DE LOCAUX PAR DES ASSOCIATIONS	
T1 : Surfaces de type Administratif, Psy HJ	118,00
T2 : Surfaces de type psy / EHPAD hébergement	154,00
T3 : Surfaces de type MCO hospi (hors réa, onco, brûlé, greffe)	166,00
T4 : Surfaces de type plateau technique (y.c. réa, onco, brûlé, greffe)	263,00
T5 : Surfaces de type locaux techniques	64,00

TARIFS DES PRESTATIONS LIEES AUX SOINS ARRETES PAR DECISION DU DIRECTEUR
GENERAL DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

Libellé	Tarifs € 2021 TTC
T EFS : Surfaces de type EFS	95,00
T BLAN : Surfaces de type blanchisserie	58,00
T CETRA : Surfaces de type CETRA	17,00
Téléphonie	118,00
Ménage	15,00
Connexion à internet (coût du raccordement)	84,00
Coût annuel de la liaison internet	463,00
 I/ 5- FRAIS DE COMMUNICATION DU DOSSIER MEDICAL	
Art 2 arrêté du 01/10/2001 JO 2008	
<i>a- Facturation du support</i>	
Photocopies papier A4	0,18
Photocopies papier A3	0,36
Cédérom	2,75
DVD	3,00
 <i>b- Reproduction des clichés radiographiques :</i>	
- films 20 x 25	4,50
- films 25 x 30	4,80
- films 28 x 35	5,00
- films 36 x 43	5,50
 I/ 6- PRESTATIONS DE TRANSPORT	
Transport complémentaire entre l'hélistation et un des sites du CHRU (aller-retour)	292,00
 I/ 7- PRESTATIONS DIVERSES	
Renouvellement des badges	10,00
Livres de diététique	18,00
séances de présentation du CHU de Tours à des groupes non institutionnels, groupes de 15 personnes	400,00
 Publication au Journal Interne - CHRU de Tours	
- 1/2 page en 2ème de couverture	540,00
- 1 page intérieure	960,00
- 1 page en 4ème de couverture	1 200,00

TARIFS DES PRESTATIONS LIEES AUX SOINS ARRETES PAR DECISION DU DIRECTEUR
GENERAL DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

Libellé	Tarifs € 2021 TTC
II/ PRESTATIONS LIEES AU DECES	
II/ 1- PRESTATIONS DE MEDECINE LEGALE	
<i>a- Frais de fonctionnement afférents aux examens médico-légaux</i>	
Mise à disposition de salle pour les examens de corps	52,62
Mise à disposition d'un agent d'amphithéâtre (2 h)	56,35
<i>b- Frais de fonctionnement afférents aux autopsies</i>	
Mise à disposition de salle pour la réalisation des autopsies	316,00
Mise à disposition d'un agent d'amphithéâtre (5 h)	140,87
<i>c- Frais de dépôt et conservation de corps, avec ou sans autopsie :</i>	
Coût journalier de conservation de corps avant permis d'inhumation (suite à examen de corps et autopsie)	62,15
<i>d- Frais de conservation de prélèvements à but médico-légal</i>	
Forfait de conservation de prélèvements sous scellés (par lot et par jour) du 1er au 30ème jour de conservation	0,30
Forfait de conservation de prélèvements sous scellés (par lot et par jour) à partir du 31ème jour et jusqu'à la fermeture du lot	0,15
II/ 2- AUTRES	
Prix de séjour en chambre mortuaire	72,73
Frais d'inhumation des fœtus et nouveau-nés - carré provisoire	162,18
Frais de location de la chapelle lors des inhumations : tarif adulte	63,24
Frais de location de la chapelle lors des inhumations : tarif enfant	31,82
III/ PRESTATIONS DE FORMATION PAR LE CHRU	
Formation continue 1 (par personne et par jour)	190,00
Formation continue 2 (par personne et par jour)	277,00
Formation continue intégrant de la simulation (par personne et par jour)	290,00
Formation continue 1 (tarif pour groupe au delà de 8 personnes ou plus, par jour)	1 600,00
Formation continue 2 (tarif pour groupe au delà de 8 personnes ou plus, par jour)	2 790,00

**TARIFS DES PRESTATIONS LIEES AUX SOINS ARRETES PAR DECISION DU DIRECTEUR
GENERAL DU 01/01/2021 AU 31/12/2021**

Libellé	Tarifs € 2021 TTC
IV/ GRILLE TARIFAIRE & CONDITIONS GENERALES POUR L'ACCUEIL DE TOURNAGES DE FICTION AU CHRU DE TOURS	
<p>Journée 12 heures de présence sur site de 8 heures à 20 heures</p> <p>Nuit 12 heures de présence sur site de 20 heures à 8 heures majoration de 25% du tarif de référence de la journée</p> <p>Demi Journée 4 heures de présence sur site de 8 heures à 20 heures 50% du tarif de référence de la journée toute durée inférieure à 4 heures sera facturée 1/2 journée</p> <p>Si sur une même journée le tournage se déroulait sur plusieurs sites, le tarif de deux journées serait appliqué.</p> <p>Préparation si les locaux doivent être mis à disposition avant la date du tournage, notamment pour des travaux de décoration/ accessoirisation, la journée de préparation sera facturée ½ tarif d'une journée de tournage.</p>	
DÉCORS RELEVANT DE LA CATÉGORIE A :	
<ul style="list-style-type: none"> - Toute zone extérieure sans identification hospitalière particulière - halls standard - couloirs hospitaliers standard - salle de réunion etc 	
Court métrage ciné	480,00
Long métrage ciné	840,00
Fiction TV	960,00
Publicité / clip promo	1 020,00
DÉCORS RELEVANT DE LA CATÉGORIE B :	
<ul style="list-style-type: none"> - extérieur spécifiquement hospitalier, - chambre d'hôpital classique, - service de soin classique - zones inoccupées 	
Court métrage ciné	600,00
Long métrage ciné	1 920,00
Fiction TV	2 160,00
Publicité / clip promo	2 520,00
DÉCORS RELEVANT DE LA CATÉGORIE C :	
<ul style="list-style-type: none"> - espaces de soins très techniques (blocs, équipement lourds etc) - bureaux occupés - zones logistiques (cuisines, blanchisseries, etc...) 	
Court métrage ciné	720,00
Long métrage ciné	2 160,00
Fiction TV	2 520,00
Publicité / clip promo	3 120,00

TARIFS DES PRESTATIONS LIEES AUX SOINS ARRETES PAR DECISION DU DIRECTEUR
GENERAL DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

Libellé	Tarifs € 2021 TTC	
V/ PRESTATIONS DE CHIRURGIE ESTHETIQUE, DERMATOLOGIE ET ODONTOLOGIE (inclu prothèses)	activité publique	Activité libérale *
a- Dermatologie		
Séance de traitement laser à visée esthétique (lasers à colorant pulsé, Erbium, CO2, Fraxel)	52,00	
Injection toxine botulique (acte + produit) Botox 50	115,00	
Injection toxine botulique (acte + produit) Botox 100	186,00	
Injection toxine botulique (acte + produit) Botox 150	274,00	
Injection toxine botulique (acte + produit) Dysport 500	300,00	
Injection toxine botulique (acte + produit) Dysport 800	481,00	
b- Chirurgie esthétique du visage		
Lifting	4 420,00	1 195,00
Paupières *2	1 660,00	275,00
Paupières *4	2 765,00	275,00
Lifting + paupières * 2	5 525,00	1 190,00
Lifting + paupières *4	6 080,00	1 410,00
Lipofilling	1 660,00	620,00
Oreilles décollées	1 660,00	620,00
Rhinoplastie	3 315,00	980,00
c- Chirurgie esthétique de la silhouette		
Mastoplastie bilatérale d'augmentation	3 870,00	1 425,00
Mastopexie bilatérale	3 870,00	870,00
Mastopexie unilatérale + pose d'implants mammaires	2 210,00	
Mastopexie bilatérale + pose d'implants mammaires	4 975,00	1 640,00
Changement d'implant mammaire	3 315,00	1 425,00
Changement d'implant mammaire suite complication (inclu cas capsulectomie)	1 770,00	
Changement d'implant mammaire unilatéral suite complication (inclu cas capsulectomie)	1 490,00	
Ablation bilatérale d'implants mammaires	2 210,00	600,00
Liposuction ou lipoaspiration (1ère zone)	2 210,00	430,00
Liposuction ou lipoaspiration (zone suppl.)	830,00	170,00
Lifting des membres (bras ou cuisses ou fesses)	3 870,00	980,00
Pose d'implants fessiers	5 525,00	2 190,00
Reprise PIP	415,00	
Abdominoplastie+mastopexie avec implant	7 515,00	
Bodylifting	6 630,00	3 300,00
Abdominoplastie	4 420,00	975,00
Reprise cicatrice ancienne < 15cm	494,00	120,00
Reprise cicatrice ancienne > 15cm	1 248,00	300,00

TARIFS DES PRESTATIONS LIEES AUX SOINS ARRETES PAR DECISION DU DIRECTEUR
GENERAL DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

Libellé	Tarifs € 2021 TTC	
d- Implantologie		
Grefe osseuse niveau 0	930,00	415,00
Grefe osseuse niveau 1	1 965,00	520,00
Grefe osseuse niveau 2	2 580,00	1 135,00
Grefe osseuse externe :	185,00	
Substitut oss		
Substitut osseux groupe 1	105,00	
Substitut osseux groupe 2	130,00	
Substitut osseux groupe 3	260,00	
Substitut osseux groupe 4	520,00	
Substitut osseux groupe 5	775,00	
Substitut osseux groupe 6	1 035,00	
Pose d'implant sous AL : coût par implant	900,00	185,00
Pose d'implant sous AG : coût par implant du 1er au 3ème	1 150,00	235,00
Pose d'implant au decours d'une autre interv. : coût par implant	600,00	
Pose de micro implants : coût par implant	600,00	120,00
Pose d'implant profilé	1 000,00	
Implant tarif spécial	650,00	
Implants zygomatiques sous AG :		
1 implant	1 750,00	385,00
2 implants	3 500,00	770,00
3 implants	5 250,00	1 155,00
4 implants	7 000,00	1 540,00
Implants zygomatiques posés au decours d'une autre interv. :		
1 implant	1 150,00	440,00
2 implants	2 300,00	880,00
3 implants	3 450,00	1 320,00
4 implants	4 600,00	1 760,00
Dégagement et activation d'implant : coût par implant	100,00	22,00
Guide chirurgical d'axe	500,00	500,00
Guide chirurgical "guidé"	1 000,00	1 000,00
e- Chirurgie maxillo-faciale		
Photographie en chirurgie maxillo-faciale esthétique :		
- prise de photo	6,00	
- transfert sur CD	6,00	

* facturation CHU, hors honoraires médicaux

**TARIFS DES PRESTATIONS LIEES AUX SOINS ARRETES PAR DECISION DU DIRECTEUR
GENERAL DU 01/01/2021 AU 31/12/2021**

Libellé		Tarifs € 2021 TTC
VI/ ACTES CCAM NON REMBOURSES PAR L'ASSURANCE MALADIE		
VI/1 - APPAREIL DIGESTIF		
HDMA002	Uvulopharyngoplastie avec laser	576,00
HDMA005	Uvulopharyngoplastie sans laser	576,00
HDQP002	Exploration du flux aérien bucco-naso-pharyngé par débitmétrie, pour étude de la fonction vélopalatine	64,00
HENE001	Séance de destruction photodynamique de lésion de l'œsophage et/ou de l'estomac avec laser, par oeso-gastro-duodéoscopie	121,00
HFQD001	Manométrie gastro-duodéno-jéjunale avec enregistrement de l'activité antro-pyloro-duodénale	84,00
HGQD001	Manométrie duodéno-jéjunale	121,00
HKKA001	Changement d'un électrostimulateur du muscle sphincter externe de l'anus ou d'un lambeau de plastie de ce muscle	194,00
HKLA001	Implantation d'un électrostimulateur du muscle sphincter externe de l'anus ou d'un lambeau de plastie de ce muscle	204,00
HPGA002	Ablation d'un ballon intrapéritonéal, par laparotomie	192,00
HPPC004	Libération de l'extrémité distale du cathéter d'un système diffuseur implanté pour insulinothérapie intrapéritonéale, par coelioscopie	157,00
HRQP001	Surveillance tonométrique continue du pH intramuqueux gastrique ou colique et/ou du gradient gastroartériel ou coloartériel de la PCO2, par 24 heures	109,00
ZCNH001	Sclérose d'un kyste intraabdominal par injection d'agent pharmacologique, par voie transcutanée avec guidage échographique et/ou radiologique	149,00
ZCNH002	Sclérose de tumeur intraabdominale par injection intralésionnelle d'agent pharmacologique, par voie transcutanée avec guidage scanographique	266,00
ZCNH003	Sclérose de kyste intraabdominal par injection d'agent pharmacologique, par voie transcutanée avec guidage scanographique	208,00
ZCNH004	Sclérose de plusieurs kystes intraabdominaux par injection d'agent pharmacologique, par voie transcutanée avec guidage échographique et/ou radiologique	149,00
ZCNH005	Sclérose de tumeur intraabdominale par injection intralésionnelle d'agent pharmacologique, par voie transcutanée avec guidage échographique et/ou radiologique	198,00
ZZQL008	Mesure de la production respiratoire d'isotope stable	72,00
VI/2 - CARDIOLOGIE		
DAQL006	Tomoscintigraphie myocardique par émission de positons, avec tépographe (caméra TEP) dédié	1 370,00
DHPF001	Recanalisation de la veine cave supérieure sans pose d'endoprothèse, par voie veineuse transcutanée	866,00
DZFA004	Exérèse d'un greffon de transplantation du cœur avec pose d'une assistance circulatoire mécanique biventriculaire interne, par thoracotomie avec CEC	2 891,00
DZSA900	Suppression d'une anastomose palliative au cours d'une correction chirurgicale secondaire de cardiopathie congénitale, avec CEC	121,00
EQGA003	Ablation d'un dispositif d'assistance circulatoire interne ou externe, en dehors d'un dispositif de contreimpulsion diastolique intraaortique, par thoracotomie sans CEC	1 002,00
EQGA004	Ablation d'un dispositif d'assistance circulatoire interne ou externe, en dehors d'un dispositif de contreimpulsion diastolique intraaortique, par thoracotomie avec CEC	2 230,00
EQKA002	Changement d'un système d'assistance circulatoire mécanique ventriculaire, par thoracotomie avec CEC	2 230,00
EQKA003	Changement d'un système d'assistance circulatoire mécanique ventriculaire, par thoracotomie sans CEC	975,00
EQLA003	Pose d'une assistance circulatoire mécanique monoventriculaire externe, par thoracotomie sans CEC	975,00
EQLA004	Pose d'une assistance circulatoire mécanique monoventriculaire externe, par thoracotomie avec CEC	2 230,00

TARIFS DES PRESTATIONS LIEES AUX SOINS ARRETES PAR DECISION DU DIRECTEUR
GENERAL DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

Libellé		Tarifs € 2021 TTC
EQLA005	Pose d'une assistance circulatoire mécanique biventriculaire externe, par thoracotomie sans CEC	975,00
EQLA006	Pose d'une assistance circulatoire mécanique biventriculaire externe, par thoracotomie avec CEC	2 494,00
EQLA007	Pose d'une assistance circulatoire mécanique monoventriculaire interne, par thoracotomie sans CEC	975,00
EQLA008	Pose d'une assistance circulatoire mécanique monoventriculaire interne, par thoracotomie avec CEC	2 230,00
EQLA009	Pose d'une assistance circulatoire mécanique biventriculaire interne, par thoracotomie sans CEC	975,00
EQLA010	Pose d'une prothèse mécanique biventriculaire orthotopique, par thoracotomie avec CEC	2 494,00
EQLA011	Pose d'un dispositif interne d'assistance circulatoire, en dehors de la circulation extracorporelle (CEC) et de ventricule artificiel, par thoracotomie sans CEC	975,00
EQQM004	Mesure de la distance de marche sur tapis roulant ou par enregistrement électromagnétique, avec mesures de la pression systolique résiduelle de cheville et du temps de récupération (test de Strandness) par doppler continu transcutané ou pléthysmographie	19,00
EQQP008	Enregistrement ambulatoire discontinu de la pression intraartérielle par méthode non effractive pendant au moins 24 heures (MAPA) (Holter tensionnel)	113,00
EQQP009	Mesure de la pulsabilité artérielle par débitmétrie électromagnétique ou par impédance (irrigraphie)	19,00
EQQP010	Mesure de la compliance artérielle	9,00
EQRM001	Epreuve d'effort sur tapis roulant, avec électrocardiographie discontinue, examen doppler continu des artères des membres inférieurs et mesure de l'index de pression systolique	97,00
EZLA001	Implantation souscutanée d'un site d'accès vasculaire pour circulation extracorporelle	211,00
GLQP006	Mesure de la réponse au dioxyde de carbone (CO2) par établissement d'une courbe réponse ventilatoire / concentration de CO2	87,00
GLQP014	Mesure du débit expiratoire maximal par technique de compression	72,00
VI/3 - CHIRURGIE MAXILLO-FACIALE ET DENTAIRE		
HBAA338	Allongement coronaire par gingivectomie sur une dent	75,00
HBBA001	Obturation d'une résorption radiculaire dentaire externe, par abord parodontal	55,00
HBED011	Réduction de luxation d'une dent	98,60
HBED016	Réduction de luxation de plusieurs dents	172,60
HBFA003	Ostéoplastie soustractive de l'arcade alvéolaire sur un secteur de 7 dents ou plus	500,00
HBFA004	Ostéoplastie soustractive de l'arcade alvéolaire sur un secteur de 4 à 6 dents	400,00
HBFA005	Ostéoplastie soustractive de l'arcade alvéolaire sur un secteur de 1 à 3 dents	350,00
HBFA006	Gingivectomie sur un secteur de 1 à 3 dents	75,00
HBFA008	Gingivectomie sur un secteur de 7 dents ou plus	383,60
HBFA012	Exérèse d'hypertrophie gingivale ou de crête flottante sur une arcade maxillaire ou mandibulaire complète	600,00
HBFA013	Exérèse d'hypertrophie gingivale ou de crête flottante localisée	350,00
HBFD014	Amputation et/ou séparation radiculaire ou coronaradiculaire d'une dent Avec lambeau	66,00
HBFD032	Exérèse partielle de la pulpe vivante d'une dent permanente immature pour apexogénèse Monoradiculée	35,80
HBFD032	Exérèse partielle de la pulpe vivante d'une dent permanente immature pour apexogénèse Pluriradiculée	51,20
HBGB001	Curetage d'alvéole dentaire	36,00
HBGB006	Surfaçage radiculaire dentaire sur un sextant	75,00
HBGD001	Désobturation endodontique d'une prémolaire autre que la première prémolaire maxillaire	150,00
HBGD005	Ablation d'un ancrage coronaradiculaire	70,00

TARIFS DES PRESTATIONS LIEES AUX SOINS ARRETES PAR DECISION DU DIRECTEUR
GENERAL DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

Libellé	Tarifs € 2021 TTC
HBGD009 Ablation d'une prothèse dentaire implantoportée	45,00
HBGD012 Ablation de corps étranger d'un canal radiculaire d'une dent	200,00
HBGD030 Désobturation endodontique d'une incisive ou d'une canine	60,00
HBGD033 Désobturation endodontique d'une molaire	200,00
HBGD233 Désobturation endodontique d'une première prémolaire maxillaire	100,00
HBLD001 Pose d'un arc de maintien d'espace interdentaire sans dent prothétique	61,90
HBLD003 Pose d'un arc de maintien d'espace interdentaire avec dent prothétique	220,00
HBLD004 Séance d'application topique intrabuccale de fluorures	30,00
HBLD005 Pose d'infrastructure coronaire sur 5 implants	1 675,00
HBLD005 Pose d'infrastructure coronaire sur 6 implants	2 140,00
HBLD005 Pose d'infrastructure coronaire sur 7 implants	2 305,00
HBLD005 Pose d'infrastructure coronaire sur 8 implants	2 470,00
HBLD005 Pose d'infrastructure coronaire sur 9 implants	2 635,00
HBLD005 Pose d'infrastructure coronaire sur 10 implants	2 800,00
HBLD005 Pose d'infrastructure coronaire sur 11 implants	3 130,00
HBLD005 Pose d'infrastructure coronaire sur 12 implants	3 130,00
HBLD005 Pose d'infrastructure coronaire sur 13 implants	3 295,00
HBLD005 Pose d'infrastructure coronaire sur 14 implants	3 460,00
HBLD006 Pose d'un mainteneur d'espace interdentaire unitaire scellé	61,90
HBLD006 Pose d'un mainteneur d'espace interdentaire unitaire scellé 2 ou 3 éléments	66,00
HBLD007 Pose d'une infrastructure coronaradiculaire sans clavette sur une dent [Inlay core]	192,55
HBLD008 Pose d'un attachement coronaradiculaire sur une dent	250,00
HBLD009 Application d'un topique pour hypersensibilité dentinaire	30,00
HBLD012 Pose d'une infrastructure coronaire sur 1 implant	585,00
HBLD013 Pose d'infrastructure coronaire sur 4 implants	1 440,00
HBLD015 Pose d'une coiffe de recouvrement d'une racine dentaire [Coping]	250,00
HBLD017 Pose d'infrastructure coronaire sur 2 implants	1 170,00
HBLD019 Pose d'un plan de guidage des mouvements antéropostérieurs mandibulaires	200,00
HBLD020 Pose d'un appareil de posture mandibulaire [cale]	190,00
HBLD021 Pose d'infrastructure coronaire sur 3 implants	1 305,00
HBLD023 Pose d'une prothèse plurale [bridge] comportant 2 piliers d'ancrage céramométalliques ou en équivalents minéraux et 1 élément intermédiaire céramométallique ou en équivalents minéraux (ZIRCON)	1 830,00
HBLD023 Pose d'une prothèse plurale [bridge] comportant 2 piliers d'ancrage céramométalliques ou en équivalents minéraux et 1 élément intermédiaire céramométallique ou en équivalents minéraux	1 700,00
HBLD034 Pose d'une prothèse dentaire plurale transitoire	60,00
HBLD034 Pose d'une prothèse dentaire plurale transitoire (2 éléments - résine)	100,00
HBLD034 Pose d'une prothèse dentaire plurale transitoire (3 éléments - résine)	275,00
HBLD034 Pose d'une prothèse dentaire plurale transitoire (4 éléments - résine)	330,00
HBLD034 Pose d'une prothèse dentaire plurale transitoire (5 éléments - résine)	375,00
HBLD034 Pose d'une prothèse dentaire plurale transitoire (6 éléments - résine)	420,00
HBLD034 Pose d'une prothèse dentaire plurale transitoire (7 éléments - résine)	465,00
HBLD034 Pose d'une prothèse dentaire plurale transitoire (8 éléments - résine)	510,00
HBLD034 Pose d'une prothèse dentaire plurale transitoire (9 éléments - résine)	555,00
HBLD034 Pose d'une prothèse dentaire plurale transitoire (10 éléments - résine)	600,00
HBLD034 Pose d'une prothèse dentaire plurale transitoire (11 éléments - résine)	645,00
HBLD034 Pose d'une prothèse dentaire plurale transitoire (12 éléments - résine)	690,00
HBLD034 Pose d'une prothèse dentaire plurale transitoire (13 éléments - résine)	735,00
HBLD034 Pose d'une prothèse dentaire plurale transitoire (14 éléments - résine)	780,00
HBLD036 Pose d'une couronne dentaire dentoportée céramométallique "procéra"	497,50
HBLD036 Pose d'une couronne dentaire dentoportée céramométallique transvissée Zircon	607,50

TARIFS DES PRESTATIONS LIEES AUX SOINS ARRETES PAR DECISION DU DIRECTEUR
GENERAL DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

Libellé	Tarifs € 2021 TTC
HBLD036 Pose d'une couronne dentaire dentoportée céramométallique ou en équivalents minéraux	482,50
HBLD037 Pose d'une couronne dentaire transitoire	60,00
HBLD050 Pose d'un dispositif unimaxillaire de contention extracronaire par attelle composite collée, sur 7 dents ou plus	250,00
HBLD052 Pose d'un dispositif unimaxillaire de contention extracronaire par attelle composite collée, sur 1 à 6 dents	250,00
HBMA003 Ostéoplastie d'une alvéole dentaire avec comblement par autogreffe osseuse	454,00
HBMA004 Régénération parodontale	800,00
HBMA006 Ostéoplastie d'une alvéole dentaire avec comblement par biomatériau	400,00
HBMD001 Eclaircissement de dent dépulpée	110,00
HBMD003 Séance de renouvellement de l'obturation radiculaire d'une dent permanente immature à l'hydroxyde de calcium	30,00
HBMD004 Réfection de la base d'une prothèse dentaire amovible complète	174,00
HBMD005 Eclaircissement des dents pulpées	66,00
HBMD007 Réfection des bords et/ ou de l'intrados d'une prothèse dentaire amovible partielle	110,00
HBMD009 Rescellement et/ ou recollage de 3 couronnes ou plus ou de 3 ancrages ou plus d'une prothèse dentaire fixée	90,00
HBMD014 Modélisation occlusale par la technique de la cire ajoutée sur une dent	23,00
HBMD016 Rescellement et/ ou recollage d'une ou deux couronnes ou d'un ou deux ancrages d'une prothèse dentaire fixée	50,00
HBMD018 Séance de préparation [mise en condition] tissulaire des surfaces d'appui muqueux d'une prothèse dentaire, sur une arcade	120,00
HBMD043 Restauration d'une dent sur 1 face par matériau incrusté [inlay-onlay]	199,28
HBMD046 Restauration d'une dent sur 2 faces par matériau incrusté [inlay-onlay]	193,74
HBMD048 Pose d'une facette céramique, en équivalents minéraux ou composite sur une dent d'un secteur incisivocanin ou pémoilaire	421,00
HBMD055 Restauration d'une dent sur 3 faces ou plus par matériau incrusté [inlay-onlay]	190,97
HBMD061 Séance d'ajustement occlusal par coronoplastie	85,00
HBMD076 Réparation de l'artifice cosmétique d'une dent prothétique par technique directe	30,70
HBMD079 Réparation de l'artifice cosmétique d'une dent prothétique par technique indirecte	49,10
LBGA113 Ablation de 11 implants intraosseux intrabuccaux ou plus, avec résection osseuse	1 207,10
LBLD007 Pose d'un appareillage de protection dentomaxillaire	194,00
LBMP002 Montage directeur sur moulage d'étude des arcades dentaires	23,00
LBMP003 Réalisation de moulage d'étude des arcades dentaires	35,00
ZAQP001 Photographies de la face	25,60
VI/4 - CHIRURGIE PLASTIQUE	
QBFA009 Dermolipectomie abdominale en quartier d'orange	435,00
QBFA013 Dermolipectomie abdominale sans transposition de l'ombilic, avec lipoaspiration de l'abdomen	435,00
QEMA007 Plastie d'augmentation ou de réduction de la plaque aréodomamelonnaire	231,00
QZNP006 Dermabrasion en dehors du visage	36,00
VI/5 - NEUROLOGIE	
ACQC001 Exploration intracrânienne, par vidéo-chirurgie	396,00
AHKA003 Changement du générateur d'un stimulateur électrique de restauration de la motricité du membre supérieur	211,00
AHQP005 Electromyographie du diaphragme par électrodes de surface, sans épreuve de stimulation du nerf phrénique	36,00
AHQP007 Electromyographie du diaphragme par électrodes de surface, avec épreuve de stimulation du nerf phrénique	43,00
ALQP001 Enregistrement des potentiels évoqués cognitifs événementiels	72,00

**TARIFS DES PRESTATIONS LIEES AUX SOINS ARRETES PAR DECISION DU DIRECTEUR
GENERAL DU 01/01/2021 AU 31/12/2021**

Libellé		Tarifs € 2021 TTC
ANRP001	Séance d'hypnose à visée antalgique	28,00
VI/6 - OPHTHALMOLOGIE		
BADA007	Fixation du sourcil au rebord supraorbitaire	113,00
BAFA003	Résection cutanée suprasourcilière bilatérale	462,00
BAFA016	Résection graisseuse unilatérale des paupières, par abord conjonctival	296,00
BAFA017	Résection graisseuse bilatérale des paupières, par abord conjonctival	592,00
BAFA018	Résection cutanée suprasourcilière unilatérale	231,00
BDFA006	Prélèvement unilatéral ou bilatéral de cornée avec collerette sclérale sur un sujet décédé, avec pose de prothèse	237,00
BDFP001	Photokératectomie réfractive (de confort) avec laser excimer	722,00
BDFP003	Kératomieuleusis in situ avec laser excimer	1 084,00
BDPA001	Kératotomie relaxante pour correction de l'astigmatisme cornéen induit	757,00
BELA002	Pose d'implant à but réfractif dans la chambre antérieure de l'œil	528,00
BEQP002	Photographies diagnostiques du segment antérieur de l'œil après instillation de colorants vitaux	21,00
BEQP007	Photographies diagnostiques du segment antérieur de l'œil	21,00
BGFA900	Sclérectomie profonde non transfixiante ou sclérokératectomie profonde, avec viscocanaliculoplastie	264,00
BGQP006	Rétinographie par stéréophotographie, clichés composés de la périphérie rétinienne ou cliché grand champ supérieur à 60°	21,00
BJQP006	Nystagmographie optocinétique avec étude des poursuites et des saccades	109,00
BLQP003	Mesure de l'acuité visuelle, par étude de la sensibilité au contraste	24,00
VI/7 - ORL		
CCRD001	Electrostimulation transtympanique de l'oreille interne sous anesthésie générale, avec enregistrement	104,00
CDQP004	Enregistrement des produits de distorsion des otoémissions	67,00
CDQP009	Enregistrement des otoémissions	67,00
CDRP001	Electrostimulation des acouphènes	36,00
CEQP002	Statokinésimétrie avec stabilométrie	72,00
GAGD001	Ablation unilatérale ou bilatérale de prothèse de calibrage de la cavité nasale	121,00
GALD001	Pose unilatérale ou bilatérale de prothèse de calibrage de la cavité nasale	363,00
GAQE003	Endoscopie de la cavité nasale, par voie nasale	64,00
GLKP001	Changement du revêtement interne d'un masque facial de ventilation nasale	128,00
VI/8 - ORTHOPÉDIE		
NKQP002	Analyse baropodométrique de la marche	24,00
PAKB001	Changement de fiche ou broche d'un fixateur externe ou d'un système externe d'allongement osseux	64,00
PALB900	Injection intraosseuse de moelle	291,00
PEQP004	Analyse métrologique de la posture, de la locomotion et/ou des gestuelles chez un patient monodéficient	24,00
VI/9 - UROLOGIE		
JHLB001	Injection thérapeutique d'agent pharmacologique vasoactif dans les corps caverneux du pénis, par voie transcutanée	24,00
JRQP001	Débitmétrie mictionnelle	29,00

TARIFS DES PRESTATIONS LIEES AUX SOINS ARRETES PAR DECISION DU DIRECTEUR
GENERAL DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

Libellé	Tarifs € 2021 TTC	
VII/ PRESTATIONS DE SOINS DIVERSES		
a- OPHTALMOLOGIE		
Forfait contactologie (lentilles)	115,00	
Forfait laser excimer 1	632,00	LA1
Forfait laser excimer 2	789,00	LA2
Forfait laser lasique 1	975,00	LA3
Forfait laser lasique 2	1 128,00	LA4
Forfait laser FEMTO	1 333,00	
Forfait Cross Linking avec kit lontophorèse	330,00	CRO
Forfait Cross Linking sans kit lontophorèse	140,00	CRL
Implant asphérique diffractif	226,00	
Implant asphérique multifocal	260,00	
Implant asphérique non diffractif	157,00	
Implant torique monofocal	206,00	
Implant sur mesure torique multifocal	595,00	
Implant STAAR = Implant myopique réfractif	755,00	
Implant STAAR = Implant myopique réfractif torique	966,00	
b- DIVERS		
Tests audiométriques "Audio 4" élaborés par le réseau Audition 37(1)	37,00	
Chambres individuelles à un lit MCO Bretonneau	50,00	PAR
Chambres individuelles à un lit MCO Trousseau	45,00	PA2
Chambres individuelles à un lit MCO Ambulatoire	20,00	PA3
Chambres individuelles à un lit SSR Ermitage	32,00	PA4
Consultations de diététique (réalisée en soins externes)	20,00	DIE
Participation à circoncision	150,00	CIR
Tarif journalier "Nourrisson accompagnant"	15,00	NNA
Atelier diététique	5,00	ATD

TARIFS DES PRESTATIONS LIEES AUX SOINS ARRETES PAR DECISION DU DIRECTEUR
GENERAL DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

Libellé		Tarifs 2021 TTC en Euros	
VIII/ Actes NGAP pour la consultation des Voyageurs - PRIX TTC			
			Lettre clé
K1	Acte de vaccination	1,92	K
	ACT HIB	33,63	
	BCG AJV	9,53	
	BEXSERO	83,5	
V-BOU	BOOSTRIX	21,15	MC
V-DUK	DUKORAL	56,36	VNR
V-ENC	ENCEPUR	41,60	VNR
V-HB1	ENGERIX B10	8,58	MC
V-HB2	ENGERIX B20	15,22	MC
	GRIPPE tétravalent	11,17	
V-HA2	HAVRIX 1440	25,00	VNR
V-HA1	HAVRIX 720	17,00	VNR
V-INF	INFANRIX QUINTA	23,06	
V-INF	INFANRIX HEXA	35,03	MC
	HEXYON	34,45	
V-IXO	IXIARO	90,92	VNR
V-NEIS	NEISVAC	19,94	MC
V-NIM	NIMENRIX	40,80	VNR
	PENTAVAC	23,06	VAC
	PNEUMOVAX	18,12	
	PREVENAR	49,92	
V-ROR	PRIORIX	12,31	MC
V-RAG	RAGE	50,33	
	REPEVAX	21,15	MC
V-REV	REVAXIS	8,20	MC
	M-M-RVAXPRO	12,31	
V-SPIR	SPIROLEPT	145,38	VNR
V-FJ	STAMARIL	58,20	VAC
V-TETRA	TETRAVAC	12,43	MC
V-TIC1	TICOVAC Enfant	34,51	VNR
V-AB2	TWINRIX adultes	51,26	VNR
V-AB1	TWINRIX Enfants	32,41	VNR
V-TYA	TYAVAX	78,34	VNR
V-TYP	TYPHIM	40,00	VNR
	VARIVAX	36,18	
	ZOSTAVAX	104,27	

TARIFS DES PRESTATIONS LIEES AUX SOINS ARRETES PAR DECISION DU DIRECTEUR
GENERAL DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

Libellé	Tarifs € 2021 TTC
IX/ ECOLES	
1- INSTITUT DE FORMATION DES AMBULANCIERS	
<i>a- Formation initiale</i>	
- frais de scolarité (scolarité entière)	4 500,00
- frais de concours / sélection	90,00
<i>b- Formation auxiliaire ambulancier</i>	850,00
2- IFTLM	
<i>a - Formation initiale:</i>	
- droits d'inscription (selon arrêté ministériel du 22/08/1988 et arrêté annuel fixant les taux des droits de scolarité dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur	170,00
- Frais de scolarité	8 500,00
- concours extra-communautaire	530,00
<i>b - Formation continue (par personne et par jour) :</i>	
<i>Formation continue 1 (par personne et par jour)</i>	150,00
<i>Formation continue 2 (par personne et par jour)</i>	219,00
<i>Formation continue intégrant de la simulation (par personne et par jour)</i>	250,00
<i>Formation continue (tarif pour groupe au-delà de 8 personnes ou plus, par jour) uniquement pour les agents du CHU</i>	1 320,00
<i>Formation continue à coût moyen (tarif pour groupe au-delà de 8 personnes ou plus, par jour) uniquement pour les agents du CHU</i>	1 920,00
c - Certificat de capacité à effectuer des prélèvements sanguins :	
épreuve admissibilité	80,00
épreuve admission	140,00
3- IFCS	
<i>a - Formation cadre :</i>	
- droits d'inscription (selon arrêté ministériel du 22/08/1988 et arrêté annuel fixant les taux des droits de scolarité dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur	243,00
- frais de scolarité	11 200,00
- frais de concours / sélection	130,00
<i>b - Cycle préparatoire : frais de scolarité</i>	2 300,00
<i>c - Formation continue (par personne et par jour) :</i>	
<i>Formation continue 1 (par personne et par jour)</i>	150,00
<i>Formation continue 2 (par personne et par jour)</i>	219,00
<i>Formation continue intégrant de la simulation (par personne et par jour)</i>	250,00
<i>Formation continue (tarif pour groupe au-delà de 8 personnes ou plus, par jour) uniquement pour les agents du CHU</i>	1 320,00
<i>Formation continue à coût moyen (tarif pour groupe au-delà de 8 personnes ou plus, par jour) uniquement pour les agents du CHU</i>	1 920,00

TARIFS DES PRESTATIONS LIEES AUX SOINS ARRETES PAR DECISION DU DIRECTEUR
GENERAL DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

Libellé	Tarifs € 2021 TTC
4- IBODE	
a - Formation IBODE :	
- droits d'inscription (selon arrêté ministériel du 22/08/1988 et arrêté annuel fixant les taux des droits de scolarité dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur	0,00
- frais de scolarité (pour 18 mois de scolarité)	10 220,00
b - Cycle préparatoire (coût par personne et par jour) : frais de scolarité	150,00
c - Formation continue (par personne et par jour) :	
Formation continue 1 (par personne et par jour)	150,00
Formation continue 2 (par personne et par jour)	219,00
Formation continue intégrant de la simulation (par personne et par jour)	250,00
Formation continue (tarif pour groupe au-delà de 8 personnes ou plus, par jour) uniquement pour les agents du CHU	1 320,00
Formation continue à coût moyen (tarif pour groupe au-delà de 8 personnes ou plus, par jour) uniquement pour les agents du CHU	1 920,00
d - Autres formations:	
Formation complémentaire prescrite à un infirmier à l'issue de l'épreuve de vérification des connaissances	588,00
VAE compétence 6	1 300,00
Formation actes exclusifs	1 300,00
5- IADE	
a - Formation IADE :	
- droits d'inscription (selon arrêté ministériel du 22/08/1988 et arrêté annuel fixant les taux des droits de scolarité dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur	170,00
- frais de gestion universitaire	
- 1ère année	80,00
- 2ème année (selon arrêté ministériel du 22/08/1988 et arrêté annuel fixant les taux des droits de scolarité dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et	243,00
- frais de scolarité (par année)	5 800,00
- frais de concours / sélection	130,00
b - Cycle préparatoire : frais de scolarité	1 000,00
c - Formation continue (par personne et par jour) :	
Formation continue 1 (par personne et par jour)	150,00
Formation continue 2 (par personne et par jour)	219,00
Formation continue intégrant de la simulation (par personne et par jour)	250,00
Formation continue (tarif pour groupe au-delà de 8 personnes ou plus, par jour) uniquement pour les agents du CHU	1 320,00
Formation continue à coût moyen (tarif pour groupe au-delà de 8 personnes ou plus, par jour) uniquement pour les agents du CHU	1 920,00

TARIFS DES PRESTATIONS LIEES AUX SOINS ARRETES PAR DECISION DU DIRECTEUR
GENERAL DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

Libellé	Tarifs € 2021 TTC
6- IFSI	
a - Formation initiale :	
- droits d'inscription (selon arrêté ministériel du 22/08/1988 et arrêté annuel fixant les taux des droits de scolarité dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et	170,00
- frais de concours	130,00
- frais de scolarité destinés aux promotions professionnelles	6 900,00
b - Formation continue (par personne et par jour) :	
Formation continue 1 (par personne et par jour)	150,00
Formation continue 2 (par personne et par jour)	219,00
Formation continue intégrant de la simulation (par personne et par jour)	250,00
Formation continue (tarif pour groupe au-delà de 8 personnes ou plus, par jour) uniquement pour les agents du CHU	1 320,00
Formation continue à coût moyen (tarif pour groupe au-delà de 8 personnes ou plus, par jour) uniquement pour les agents du CHU	1 920,00
7- ECOLE DE SAGES-FEMMES	
a - Formation initiale :	
- droits d'inscription (selon arrêté ministériel du 22/08/1988 et arrêté annuel fixant les taux des droits de scolarité dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et	
- Frais de scolarité	8 400,00
b - Formation continue (par personne et par jour) :	
Formation continue 1 (par personne et par jour)	150,00
Formation continue 2 (par personne et par jour)	219,00
Formation continue intégrant de la simulation (par personne et par jour)	250,00
Formation continue (tarif pour groupe au-delà de 8 personnes ou plus, par jour) uniquement pour les agents du CHU	1 320,00
Formation continue à coût moyen (tarif pour groupe au-delà de 8 personnes ou plus, par jour) uniquement pour les agents du CHU	1 920,00
8- IFMEM	
a - Formation initiale :	
- droits d'inscription (selon arrêté ministériel du 22/08/1988 et arrêté annuel fixant les taux des droits de scolarité dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur	170,00
- concours extra-communautaire	530,00
- frais de scolarité	7 300,00
b - Formation continue (par personne et par jour) :	
Formation continue 1 (par personne et par jour)	150,00
Formation continue 2 (par personne et par jour)	219,00
Formation continue intégrant de la simulation (par personne et par jour)	250,00
Radioprotection des patients/e-learning	400,00
Formation continue (tarif pour groupe au-delà de 8 personnes ou plus, par jour) uniquement pour les agents du CHU	1 320,00
Formation continue à coût moyen (tarif pour groupe au-delà de 8 personnes ou plus, par jour) uniquement pour les agents du CHU	1 920,00

TARIFS DES PRESTATIONS LIEES AUX SOINS ARRETES PAR DECISION DU DIRECTEUR
GENERAL DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

Libellé	Tarifs € 2021 TTC
9- IFAS	
a- Formation initiale :	
- frais de scolarité	5 700,00
- frais de concours / sélection	80,00
- frais de concours BAC PRO ASSP/SAPAT	80,00
- cursus partiel :	
* ASSP : Accompagnement, Soins, Services à la personne	2 919,00
* SAPAT : Services aux personnes et aux territoires	3 337,00
b - Formation continue (par personne et par jour) :	
Formation continue 1 (par personne et par jour)	150,00
Formation continue 2 (par personne et par jour)	219,00
Formation continue intégrant de la simulation (par personne et par jour)	250,00
Formation continue (tarif pour groupe au-delà de 8 personnes ou plus, par jour) uniquement pour les agents du CHU	1 320,00
Formation continue à coût moyen (tarif pour groupe au-delà de 8 personnes ou plus, par jour) uniquement pour les agents du CHU	1 920,00
10- PPH	
a - Formation :	
- droits d'inscription (selon arrêté ministériel du 22/08/1988 et arrêté annuel fixant les taux des droits de scolarité dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur	170,00
- frais de scolarité	7 000,00
- frais de concours / sélection	90,00
b - Module de positionnement professionnel (VAE) :	
- frais de scolarité Module 1	705,00
- frais de scolarité Module 2	723,00
- frais de scolarité Module 3	532,00
- frais de scolarité Module 4	1 554,00
- frais de scolarité Module 5	993,00
- frais de scolarité Module 6	1 414,00
- frais de scolarité Module 7	313,00
- frais de scolarité Module 8	766,00
c - Formation continue et préparation aux concours (par personne et par jour) : frais de scolarité	
Préparation au concours (par personne et par jour) :	150,00
Formation continue 1 (par personne et par jour)	150,00
Formation continue 2 (par personne et par jour)	219,00
Formation continue intégrant de la simulation (par personne et par jour)	250,00
Formation continue (tarif pour groupe au-delà de 8 personnes ou plus, par jour) uniquement pour les agents du CHU	1 320,00
Formation continue à coût moyen (tarif pour groupe au-delà de 8 personnes ou plus, par jour) uniquement pour les agents du CHU	1 920,00
11- Centre de Ressources Documentaires	
Revue	20,00
Livre de base (sans images)	25,00
Livre technique (avec images)	100,00

TARIFS DES PRESTATIONS LIEES AUX SOINS ARRETES PAR DECISION DU DIRECTEUR
GENERAL DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

Libellé	Tarifs € 2021 TTC
X/ CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS Santé du Centre Val de Loire	
Frais de scolarité :	
Formation de secrétaire médical(e)	6 500,00
Formation de préparateur de pharmacie	7 000,00

TARIFS PRIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.174-20 DU CODE DE LA SECURITE
SOCIALE ARRETES PAR DECISION DE LA DIRECTRICE GENERALE
DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

Libellé	Tarifs € 2021 TTC
XI/ TARIFS JOURNALIERS DE PRESTATIONS	
XI/ 1 - Discipline	
Hospitalisation complète	
Médecine	1 473,72
Chirurgie	1 891,75
Spécialités coûteuses	3 191,37
Soins de suite	722,86
Hospitalisation complète - transplantation d'organes*	
Médecine	1 830,35
Chirurgie	2 349,56
Spécialités coûteuses	3 872,83
Hospitalisation partielle	
Hospitalisation de jour (cas général)	1 249,81
Dialyse - Hémodialyse adulte	404,23
Dialyse - Hémodialyse enfant	620,91
Hospitalisation de jour - Soins de suite	529,68
Chirurgie ambulatoire	1 249,81
XI/ 2 - Tarif d'hébergement	
Forfait journalier	20,00

**Périmètre retenu à ce jour : transplantations hépatiques et rénales*

Conformément à l'article L 174-20 du code de la sécurité sociale, les tarifs de soins et d'hébergement applicables aux soins hospitaliers programmés, prodigués aux patients non couverts par un régime d'assurance maladie régi par le présent code, à l'exception :

- des patients bénéficiant de l'aide médicale de l'Etat définie à l'article L. 251-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- des patients relevant des soins urgents définis à l'article L. 254-1 du même code ;
- des patients accueillis dans le cadre d'une intervention humanitaire ;
- des patients relevant d'une législation de sécurité sociale coordonnée avec la législation française pour les risques maladie, maternité, accidents du travail et maladies professionnelles en application des traités, accords et règlements internationaux auxquels la France est partie ;

TARIFS DES PRESTATIONS LIEES AUX SOINS ARRETES PAR DECISION DU DIRECTEUR
GENERAL DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

Libellé	Tarifs € 2021 TTC
XII/ FORMATIONS CESU	
XII/ 1 - Etablissement Extérieur	
3 j AFGSU Niveau 1	228,00
3 j AFGSU Niveau 1 et 2	399,00
0,5 j Recyclage AFGSU Niveau 1	133,00
1 j Recyclage AFGSU Niveau 1 et 2	133,00
7 h Journée Infirmière Médecine d'Urgence	60,50
<i>AFGSU spécialisée : anciennement NRBC</i>	
4 h Module 1	70,00
7 h Module 2	200,00
7 h Module 3	300,00
XII/ 2 - Institut Extérieur - AFGSU Niveau 1 et 2	
3 j IUT Biologie	228,00
3 j BTS Biologie Marmoutier	228,00
3 j Orthoptistes - Faculté de Médecine	228,00
XII/ 3 - Formation avec déplacement à l'extérieur	
3j AFGSU Niveau 2 (par personne)	515,00
3j AFGSU Niveau 2 (pour groupe de 8 personnes et plus)	4 500,00
XII/ 4 - CHRU Formation Continue	
2 j AFGSU Niveau 1	105,00
3 j AFGSU Niveau 1 et 2	182,00
0,5 j Recyclage AFGSU Niveau 1	92,00
1 j Recyclage AFGSU Niveau 1 et 2	90,00
7 h Journée Infirmière Médecine d'Urgence	40,00
<i>AFGSU spécialisée : anciennement NRBC</i>	
4 h Module 1	65,00
7 h Module 2	150,00
7 h Module 3	200,00
XII/ 5 - Institut du CHRU - AFGSU Niveau 1 et 2	
3 j IDE	182,00
3 j AS	182,00
3 j LADE	182,00
3 j IFMEM	182,00
3 j IBODE	182,00
3 j IFTAB	182,00
3 j CF PPH	182,00
3 j IFA	182,00
3 j SF	182,00

TARIFS DES PRESTATIONS LIEES AUX SOINS ARRETES PAR DECISION DU DIRECTEUR
GENERAL DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

Libellé	Tarifs € 2021 TTC
XII/ 6 - Formation Formateur	
Module 1 - Pédagogie appliquée aux GSU	
5 j Tarifs Faculté médecine de Tours	300,00
5 j Tarifs RESUC	400,00
5 j Autres	620,00
Module 2 - Evaluation appliquée aux GSU	
3 j Tarifs Faculté médecine de Tours	200,00
3 j Tarifs RESUC	240,00
3 j Autres	375,00
Module 3 - Urgences Collectives	
2 j Tarifs Faculté médecine de Tours	100,00
2 j Tarifs RESUC	160,00
2 j Autres	250,00
XII/ 7 - Vérification et édition attestation	
Croix Rouge Française GSU	10,00
Croix Rouge Française IFPS	0,00
CH Amboise GSU	10,00
CH Amboise IFPS	0,00
CH Chinon GSU	10,00
CH Loches GSU	10,00
XII/ 8 - Edition Duplicata	
	10,00

TARIFS DES PRESTATIONS LIEES AUX SOINS ARRETES PAR DECISION DU DIRECTEUR
GENERAL DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

Libellé	Tarifs € 2021 TTC
XIII/ FRAIS DE GESTION	
XIII/ 1 - Mise à Disposition - Internes par mois	100,00
XIII/ 2 - Mise à Disposition - Praticien par mois	200,00

Préfecture d'Indre et Loire

37-2021-01-12-004

**DDCS - DÉCISION DE SUBDÉLÉGATION DE
SIGNATURE EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT
SECONDAIRE**

Direction départementale de la cohésion sociale

DÉCISION DE SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE

Le directeur départemental de la cohésion sociale ;

Vu l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'Intérieur en date du 29 octobre 2020 renouvelant M. Xavier GABILLAUD dans ses fonctions de directeur départemental de la cohésion sociale d'Indre-et-Loire, pour une période d'un an à compter du 15 novembre 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 janvier 2021 donnant délégation de signature à M. Xavier GABILLAUD pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du budget de l'Etat, imputées sur les titres 3, 5 et 6 des BOP relevant des programmes :

BOP 104 Intégration et accès à la nationalité française (titres 5, 6)

BOP 135 Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat (titres 3, 6)

BOP 147 Politique de la ville (titre 6)

BOP 157 Handicap et dépendance (titres 5, 6)

BOP 177 Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables (titres 5, 6)

BOP 183 Protection maladie (titres 5, 6)

BOP 303 Immigration et asile (titres 5, 6)

BOP 304 Inclusion sociale et protection des personnes (titre 6)

Vu l'article 44 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : La subdélégation de signature est confiée en ce qui concerne la compétence d'ordonnateur secondaire des recettes et des dépenses imputées aux titres 3, 5 et 6 du budget de l'Etat à :

- M. Bruno PÉPIN, directeur départemental adjoint, pour l'ensemble des BOP relatifs à la DDCS
- Mme Anne CARIOU, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, pour les BOP 104, 157, 177, 303 et 304
- M. Guilhem GALODÉ, inspecteur de l'action sanitaire et sociale, pour les BOP 104, 157, 177, 303 et 304
- Mme Muriel FILIPPI, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, pour les BOP 135 et 177
- Mme Claire MINET, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, pour les BOP 135 et 177
- Mme Nathalie THEVENOT-DESHAIES, attachée d'administration, pour les BOP 135 et 177
- M. Hugues FAU, agent valideur Chorus Formulaire pour les BOP 104, 157, 177, 303 et 304
- Mme Sabine PASQUER, agent valideur Chorus Formulaire pour les BOP 104, 157, 177, 303 et 304
- Mme Nadine HUET, agent valideur Chorus Formulaire pour les BOP 104, 177 et 304
- M. Bruno BONVILLE, agent valideur Chorus Formulaire pour le BOP 177

Article 2 : Toutes dispositions antérieures à la présente décision sont abrogées.

Tours, le 12 janvier 2021

Le directeur départemental de la cohésion sociale

Xavier GABILLAUD